

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 décembre 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 19 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE LA
MOUCHE 2026**

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Jacky BÉJEAN, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Françoise BÉRARD, Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Aïcha BEZZAYER à Yves GAVALT, Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU à David HORNUS, Yamina SERI à Eliane NAVILLE, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Jean-Christian DARNE à Christophe GODIGNON,

Membres absents à la séance :

Pascale ROTIVEL

Délibération : 12-2025-147

Transmis en préfecture le : 19/12/2025

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Le budget annexe de La Mouche reprend les activités de théâtre et de cinéma. Il évolue selon les projets menés avec les partenaires locaux, métropolitains, régionaux, les associations locales et les citoyens. Cet équipement municipal offre chaque saison une programmation pluridisciplinaire, qui témoigne de la diversité des esthétiques actuelles. Lieu de créativité et d'échanges, La Mouche développe également des actions culturelles autour de ses événements en proposant des animations, des ateliers et des rencontres. La Mouche prolonge sa saison hors les murs avec le festival Les Météores, événement estival, gratuit, autour des arts du cirque et de la rue.

Le budget 2026 est établi sur la base du budget 2025 et poursuit les mesures prévues pour le mandat : programmation des arts de la rue et du cirque en été (festival des Météores), résidences de territoires notamment en établissements sociaux éducatifs et scolaires, développement des outils de médiation cinéma pour les publics les plus éloignés, nouveaux outils de communication numériques.

Ce budget, voté hors taxes par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à 1 093 746,00 € et une section d'investissement à 150 775,00 €.

Les restes à réaliser 2025 et le résultat de clôture 2025 seront inscrits dans le budget supplémentaire 2026.

Pour l'équilibre de ce budget annexe, il est prévu une subvention versée par le budget principal Ville en fonctionnement pour 856 699,00 € et en investissement pour 115 775,00 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 21 591,02 € par rapport au budget 2025, principalement du fait d'un ajustement technique de la répartition des crédits relatif aux saisons de spectacles 2024/2025 et 2025/2026. Le montant des crédits de paiement pour l'autorisation d'engagement (AE) 2025/2026 dans le budget 2026 s'élève à 211 k€ quand le montant des crédits inscrits au BP 2026 pour la saison de spectacle 2026/2027 s'élève à 130 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement des recettes des activités cinéma et spectacles, estimées à 115 000 € et des subventions (Région, État, Métropole de Lyon...) pour 66 387 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 115 775,00 €. Elles intègrent des travaux sur le bâtiments et des renouvellements de mobiliers et matériels pour les activités. Cette section est équilibrée par une participation du budget général pour 115 775,00 €.

Répartition des dépenses et des recettes

Dépenses de fonctionnement : 1 093 746,00 €

- **Charges à caractère général : 490 336,00 €**
 - Les dépenses du secteur cinéma sont prévues à hauteur de 89 950,00 €. La principale dépense concerne les locations de film (43 000 €).
 - Sur l'activité spectacles, le montant prévu est de 340 530,00 €, les principales dépenses portent sur les cachets artistiques, les frais d'accueil (transports, hébergements, repas...) et les prestations externes techniques.
 - Les autres dépenses représentent des charges générales pour 77 756,00 €. Il s'agit notamment des dépenses diverses : fournitures, frais de maintenance bâtiments et matériels, fluides, nettoyage du bâtiment...
- **Charges de personnel : 525 000,00 €**
 - Les charges de personnels sont refacturées par le budget principal
- **Charges de gestion courante : 28 410,00 €.** Il s'agit principalement des droits d'auteurs.
- **Charges exceptionnelles : 10 000 €** (annulation de titres sur exercices antérieurs)
- **Dotations aux dépréciations des actifs circulants : 5 000 €**
- **Dotations aux amortissements : 35 000 €**

Recettes de fonctionnement : 1 093 746,00 €

- **Produit des services : 123 000,00 €**
 - Recettes d'exploitation du secteur cinéma : 76 000 €

- Recettes d'exploitation du secteur spectacles : 47 000 €
- **Subventions : 79 047,00 €**
 - secteur cinéma : 17 700 €
 - Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) : 9 700 €
 - Région : 8 000 €
 - secteur spectacles : 61 347 €
 - Dotations de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Office national de diffusion artistique (ONDA) : 25 200 €
 - Région : 12 000 € pour les Météores
 - Métropole de Lyon : 11 487 €
 - Mécénat : 12 000 €
- **Subvention d'équilibre du budget général : 856 699,00 €**
- **Amortissement des subventions d'équipement reçues : 35 000 €**

Dépenses d'investissement : 150 775,00 €

- **Équipements : 115 775,00 €**
 - Renouvellement du parc LED : 16 000 €
 - Processeur cinéma : 4 000 €
 - Dépenses sur le bâtiment : 87 000 € dont 60 000 € pour l'installation d'équipements de gestion technique de bâtiments permettant une optimisation de la consommation énergétique
- **Amortissement des subventions d'équipement reçues : 35 000 €**

Recettes d'investissement : 150 775,00 €

- **Subvention d'investissement du budget général : 115 775,00 €**
- **Amortissements : 35 000 €**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 02-2025-015 du 06 février 2025 créant une autorisation d'engagement dans le budget annexe La Mouche pour l'activité spectacles saison 2025-2026 ;

Vu la délibération présentée au conseil municipal du 25 novembre 2025 portant révision des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP) dans le budget annexe La Mouche ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 04 décembre 2025 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif annexe La Mouche de l'exercice 2026 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement comme suit :

Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES		BP 2025 + DM	BP 2026
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	504 400,05 €	490 336,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	519 500,00 €	525 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 436,97 €	28 410,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	10 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	5 000,00 €	5 000,00 €
Total des Dépenses Réelles		1 080 337,02 €	1 058 746,00 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00 €	35 000,00 €
Total des Dépenses		1 115 337,02 €	1 093 746,00 €

Les recettes de fonctionnement

RECETTES		BP 2025 + DM	BP 2026
002	EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTE FONCT.	11 648,01 €	0,00 €
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	0,00 €	0,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	107 700,00 €	123 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	80 400,00 €	79 047,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	883 589,01 €	856 699,00 €
Total des Recettes Réelles		1 083 337,02 €	1 058 746,00 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 000,00 €	35 000,00 €
Total des Recettes		1 115 337,02 €	1 093 746,00 €

Les dépenses d'investissement

DÉPENSES		BP 2025 + DM	BP 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000,00 €	1 305,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112 632,49 €	114 470,00 €
Total des Dépenses Réelles		116 632,49 €	115 775,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	32 000,00 €	35 000,00 €
Total des Dépenses		148 632,49 €	150 775,00 €

Les recettes d'investissement

RECETTES		BP 2025 + DM	BP 2026
001	EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTE INVT.	32 060,49 €	0,00 €

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	81 572,00 €	115 775,00 €
Total des Recettes Réelles		113 632,49 €	115 775,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	35 000,00 €	35 000,00 €
Total des Recettes		148 632,49 €	150 775,00 €

- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2026 en fonctionnement du budget principal Ville au budget annexe La Mouche à un montant maximum de 856 699,00 € ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2026 en investissement du budget principal Ville au budget annexe La Mouche à un montant maximum de 115 775,00 € ;
- **PRÉCISER** que les subventions d'équilibre seront ajustées pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement au montant réalisé des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.
- **AUTORISER** Madame la Maire à procéder, à compter de l'adoption du budget primitif 2026, à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.